

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 32/2012

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 12/03/2012	L'an deux mil douze le vingt neuf mars à dix neuf heures,
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 29/03/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc arrivé à 19h50, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie.  <i>Excusés :</i> MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUD Mourad, RADREAU Sophie a donné procuration à AUDOUZE Yann, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie.
<b>OBJET :</b>  <i>Transfert logement Habitat 25 pour consultations sociales et PMI</i>	Monsieur Jean-Claude GIRARD est nommé secrétaire de séance.

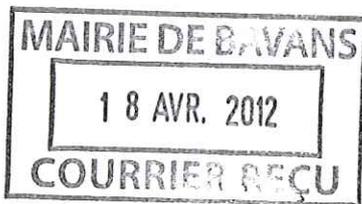
Monsieur le Maire expose :

« Le Directeur Général de l’Office public de l’Habitat du Département du Doubs a sollicité auprès de Monsieur le Préfet l’autorisation de procéder au changement d’usage d’un logement de 95 m<sup>2</sup> sis 3 rue de la Berge à BAVANS ; en effet, le projet de démolition de l’immeuble proche sis 3 rue du Doubs nécessite de transférer les consultations sociales et de PMI conduites par le Département du Doubs.

Conformément aux dispositions de l’article L443-11 du Code de la Construction et de l’Habitation, les membres du Conseil Municipal doivent émettre un avis sur cette affectation. »

L’exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable à ce transfert.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 29/03/12  
Publiée le 29/03/12  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

